

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE LA DEUXIEME REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DES VOSGES CENTRALES

Par arrêté n° 2021-1, le Président du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales a ordonné l'ouverture d'une enquête publique prévue en novembre 2020 et reportée, portant sur le projet de SCoT révisé des Vosges Centrales, arrêté le 27 janvier 2020.

L'enquête se déroulera du 1 mars au 1 avril 2021 inclus, durant 32 jours consécutifs.

Le SCoT est un document d'urbanisme fixant les objectifs et les orientations en matière d'aménagement et de développement du territoire, avec lesquels devront être compatibles les documents d'urbanisme. Il sert aussi de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles intercommunales traitant, notamment de l'organisation de l'espace, de l'habitat, de la mobilité, de l'aménagement commercial et de l'environnement.

Une première révision a été conduite et approuvée en 2019 sur un périmètre qui a été étendu à 34 nouvelles communes. Considérant la nécessité de couvrir l'ensemble du périmètre actuel du SCoT des Vosges Centrales, des orientations et des objectifs fixés lors la première révision, le Comité Syndical a décidé le 29 avril 2019 d'engager une seconde révision intégrant les 34 nouvelles communes de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire (secteur de Mirecourt) et de la Communauté d'Agglomération d'Épinal :

- Pour la **Communauté d'Agglomération d'Épinal** : Dompierre, Padoux et Sercoeur,
- Pour la **Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire** : Ambacourt, Baudricourt, Biécourt, Blemerey, Boulaincourt, Chauffecourt, Chef Haut, Dombasle en Xaintois, Domvallier, Frenelle la Grande, Frenelle la Petite, Hymont, Juvaincourt, Madecourt, Mattaincourt, Maziro, Mirecourt, Oëlleville, Poussay, Puzieux, Ramecourt, Rancourt, Remicourt, Repel, Rouvres en Xaintois, Saint Prancher, Thiraucourt, Totainville, Valleroy aux Saules, Villers, Vroville.

Les principales orientations de ce projet de SCOT révisé, définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et déclinées dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) sont les suivantes :

- La révision de toute la cartographie pour l'adapter au nouveau périmètre,
- Le classement de Mirecourt en pôle relais urbain et en pôle d'échange multimodal relais,
- La révision des objectifs quantitatifs d'offre en logements entre 2014 et 2030,
- L'extension du Secteur d'habitat de Dompaire à l'ensemble de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire,
- La révision des objectifs de consommation foncière à vocation économique entre 2014 et 2030,
- La révision des objectifs globaux de consommation foncière,
- L'identification des pôles commerciaux dans le DAAC pour les 34 nouvelles communes,
- L'extension de la trame verte et bleue et du Système vert sur l'ensemble de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire,
- Le rajout d'un objectif pour limiter l'impact de la pollution lumineuse,
- La détermination des axes à garder dégagés de construction,
- Un complément sur le risque de glissement de terrain avec sa cartographie des zones à risque.

Cette seconde révision a aussi pour objectif de compléter les orientations et les objectifs du SCOT notamment pour prendre en compte les remarques du contrôle de légalité émises lors de la première révision approuvée. Le projet de révision du SCOT des Vosges centrales a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du dossier soumis à enquête. En vertu de l'article L104-6 du code de l'urbanisme, le projet de SCOT révisé a été transmis à l'Autorité Environnementale dont l'avis figure dans le dossier d'enquête publique. Au terme de l'enquête, le projet de SCoT révisé éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par le Comité Syndical du SCoT des Vosges Centrales.

Le Président du Tribunal Administratif de Nancy a désigné M. Patrick LANG en qualité de Commissaire enquêteur par ordonnance du 9 octobre 2020

Lieux de consultations du dossier d'enquête publique et registres des observations :

Le siège de l'enquête est fixé au siège du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales. Le dossier d'enquête publique comprend le projet de SCoT arrêté (y compris l'évaluation environnementale figurant dans le rapport de présentation), les avis des personnes publiques et autorités associées consultées dans le cadre de la procédure dont l'avis de l'autorité environnementale, le bilan de la concertation, ainsi que les mentions des textes qui régissent l'enquête publique et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au schéma. Pendant toute l'enquête publique, le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site Internet www.scot-vosges-centrales.fr et dans les lieux suivants aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux du lundi au vendredi :

- **Le siège du Syndicat Mixte** du SCoT des Vosges Centrales, 9 Rue Colonel Demange, 88190 Golbey, (de 9h à 12h et de 14h à 17h), Tel : 03 29 32 47 96
- **Les sièges des EPCI :**
 - ✓ De la **Communauté d'Agglomération d'Épinal** : 4 Rue Louis Meyer, 88190 Golbey de 9h à 12h et de 14h à 17h, Tel : 03 29 37 54 60;
 - ✓ Et de la **Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire** : 32 Rue Général Leclerc, à 88500 Mirecourt, de 8h15 à 12h et de 14h à 17h30), tel : 03 29 37 88 01
- **La mairie de Xertigny**, 1 le Château à 88220 Xertigny (de 8h à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h), Tel : 03 29 30 10 34

Le dossier d'enquête publique peut être consulté dans ces lieux sur support papier et sur un poste informatique. Toute personne peut obtenir à sa demande auprès du Syndicat Mixte et à ses frais le dossier d'Enquête Publique. Les consultations devront être menées avec les mesures de protection relatives à la santé publique des personnes en période d'urgence sanitaire (port du masque, gants, gel, respect des distances de sécurité).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions directement sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur aux lieux précités de consultation ou bien les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur :

- **Soit par voie postale au Syndicat du SCoT des Vosges Centrales, 9 Rue Colonel Demange, 88190 Golbey,**
- **Soit à l'adresse électronique suivante :** enquete.publique@scot-vosges-centrales.fr

Les observations du public, adressées à Monsieur le Commissaire enquêteur par courrier postal ou électronique, portant sur le projet de SCoT des Vosges Centrales révisé seront tenues à la disposition du public pendant la durée de l'Enquête Publique dans les locaux du Syndicat mixte du SCoT.

Lieux de permanence de l'enquête publique :

Le Commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour recevoir les observations sur le projet de SCoT révisé lors des permanences suivantes aux dates et lieux suivants :

- **Le siège du Syndicat Mixte** : le lundi 1^{er} mars 2021 de 10h00 à 12h00.
- **Le siège de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire** : le mercredi 10 mars de 9h30 à 12h00.
- **Le siège la Communauté d'Agglomération d'Épinal** : le jeudi 18 mars 2021 de 14h00 à 16h00.
- **La mairie de Xertigny**, le mercredi 24 mars 2021 de 15h00 à 17h00,
- **Le siège de la Communauté de Communes Mirecourt Dompaire** : le jeudi 1^{er} avril 2021 de 14h30 à 17h00.

Le public pourra consulter ce rapport et les conclusions du rapport dans les locaux du Syndicat Mixte 9 Rue Colonel Demange, 88190 GOLBEY et sur le site Internet www.scot-vosges-centrales.fr pendant une durée de 1 an.